

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 2 MAI 2022, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

Présents : Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTÉ et Philippe ROGET

Excusés : Mme Elisabeth BENOIST, Mme Claudine BOUCHER

Représenté : Mme Aurélie PREUX a donné procuration à Mme Agnès BOREL

Secrétaire de séance : Max DELUGEAU

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 28 MARS 2022. Il est approuvé à l'unanimité.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Création d'une police municipale intercommunale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CCCVL a pris une délibération début avril 2022 approuvant la création d'un service de police municipale intercommunale.

Il convient désormais à chaque commune de délibérer sur la création de ce service.

Monsieur le Maire explique que ce service a pour vocation d'être un soutien au pouvoir de police du Maire notamment en ce qui concerne la gestion des animaux errants, des infractions d'urbanisme, de la police de l'environnement, de l'arrivée des gens du voyage sur le territoire communal, de la rédaction des arrêtés municipaux, du respect de la circulation et du stationnement en agglomération.

Le coût de ce service est fixé à 2€ par an et par habitant.

Le quota d'heures alloué à chaque commune est de 84h par an. Certains conseillers relèvent que cela représente peu.

Il est également demandé des précisions sur les conditions dans lesquelles le transfert de charges du service de la ville de Chinon s'opère vers la CCCVL.

Monsieur le Maire indique qu'un comité de suivi est en charge de s'assurer que la répartition des charges s'effectue de façon équitable entre les collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création de ce service. (9 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (M. COIQUIL), 3 ABSTENTIONS (Mme BERRUER-CHARRAIS, Mme GIRAULT, M. HEGRON)

2. Modification du tableau des effectifs

Suite au départ pour retraite de deux agents du service administratif Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal de la façon suivante :

-transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe à temps plein en un poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe à 28/35^e à compter du 1^{er} juin 2022

-création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet, à raison de 20/35^e à compter du 1^{er} août 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

3. Attribution des subventions communales année 2022

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la liste des subventions à attribuer en 2022 aux associations suivant les demandes d'aides financières déposées par les associations locales. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser la globalité des subventions pour l'année 2022 aux associations qui ont produit les documents exigés (tableau en annexe page n°253)

4. Demande de subvention pour le projet de city-stade

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de demander une subvention à l'Agence Nationale du sport pour son projet de city-stade.

En effet, l'Etat a lancé un programme visant à financer 5 000 nouveaux équipements sportifs.

Par ailleurs, une convention sera signée entre la commune et le club de football, l'Etoile Sportive de Huismes (ESH) concernant l'utilisation de cet équipement afin de démontrer son utilité auprès des associations sportives locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de ce projet.

5. Location du stade municipal à la commune de ST Benoît la Forêt

La commune de Huismes prête son stade de football et ses vestiaires à la commune de ST Benoît la Forêt depuis septembre 2019, les équipements de cette commune étant inutilisables pour cause de travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la location des années précédentes moyennant la somme de 50€ par séance d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le prix de la location à la commune de ST Benoît la Forêt.

6. Questions diverses

- **Commission de sécurité du pôle associatif**
Elle aura lieu le 24 mai 2022.
- **Bureau de vote pour les élections législatives :**
Le planning pour la tenue du bureau de vote en vue des deux tours des élections législatives est défini.
- **Demande de licence III :**
Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'une entreprise souhaite bénéficier d'une licence III afin d'assurer son activité de traiteur ambulant. Monsieur le Maire informe que les demandeurs seront reçus afin de les rencontrer et d'avoir plus de précisions sur leur projet.
- **Mise à disposition à titre gracieux du Pôle associatif pour le SICA**
Monsieur le Maire informe les conseillers que le SICA souhaite bénéficier d'un prêt de la salle du pôle associatif afin d'organiser une dégustation professionnelle des vins, le jeudi 9 juin 2022 de 8h00 à 13h00.
Le Conseil Municipal donne son accord.

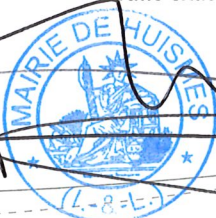
Date du prochain conseil municipal.

L'assemblée est informée que le prochain conseil municipal est fixé au lundi 11 juillet 2022 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 10 minutes.

Date de la publication :
Certifié exact,

Le secrétaire de séance,
Max DELUGEAU

Le Maire,
Denis MOUTARDIER

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DES SUBVENTIONS DE L'ANNEE 2022	MONTANT ALLOUE
<i>Subventions aux associations de Huismes</i>	
Amicale des sapeurs-pompiers	0.00
Association des fêtes	0.00
Association des fêtes (remboursement droits vide-grenier)	57.00
Amicale des chasseurs	0.00
Moto club de Huismes	1 500.00
Etoile sportive de Huismes	500.00
Etoile sportive (remboursement assurance stade)	120.00
Entente Huismoise (Boule de Fort)	200.00
Club de l'Amitié	
Anciens combattants de Huismes	400.00
Association des parents d'élèves et amis	700.00
Harmonie municipale	800.00
Association Big Band de Huismes	250.00
Amis de l'Arias	
Véritables randonneurs prématurés	150.00
La Pétanque Huismoise	200.00
La Pétanque Huismoise (<i>prise en charge matériaux pour préau</i>)	1 500.00
Les Vieilles mécaniques de Dom	0.00
Sourires d'Afrique	250.00
Les Prématurés (Théâtre)	0.00
Energies renouvelables	
Tempo Felice	0.00
Total des subventions versées aux associations de Huismes =	6 427.00
<i>Dotation de compensation versée par la CCCVL</i>	
Moto Club de Huismes	7 000.00
Total des subventions versées en dotation par CCCVL	7 000.00
<i>Subventions ou adhésions versées à des organismes extérieurs</i>	
La Prévention routière	50.00
Société Protectrice des animaux de Luynes	
Comice Agricole de l'arrondissement de Chinon (0.10€/hab.)	150.00
Info emploi services du Véron	157.00
Fondation du Patrimoine	120.00
Fonds Local Emploi Solidarité (FLES)	100.00
Amicale du personnel CCCVL/Communes (<i>prévision</i>)	160.00
Association lire et Dire en Chinonais	100.00
Antenne des restos du Cœur d'Avoine (<i>Bons d'achats au Cabas Huismois</i>)	100.00
SOS Calvaires (1fois)	150.00
Les Amis de la Gendarmerie	150.00
Total des subventions aux associations hors commune	1 237.00
<i>Subventions ou aides versées pour les écoles de Huismes (hors APAE)</i>	
Coopérative scolaire (maternelle + primaire)	460.00
USEP	185.00
USEP (transport Clos Lucé)	1 350.00
APE (frais déplacement championnat de France des Echecs)	0.00
Mini entreprise du collège d'Avoine	0.00
Total des subventions/aides versées pour les écoles	1 995.00
TOTAL DES SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2022=	16 659.00
AUTRES SUBVENTIONS A ATTRIBUER EN 2022 (y compris aide sociale)	1 341.00
TOTAL (crédit inscrit à l'article 6574 du budget unique 2022)	18 000.00